

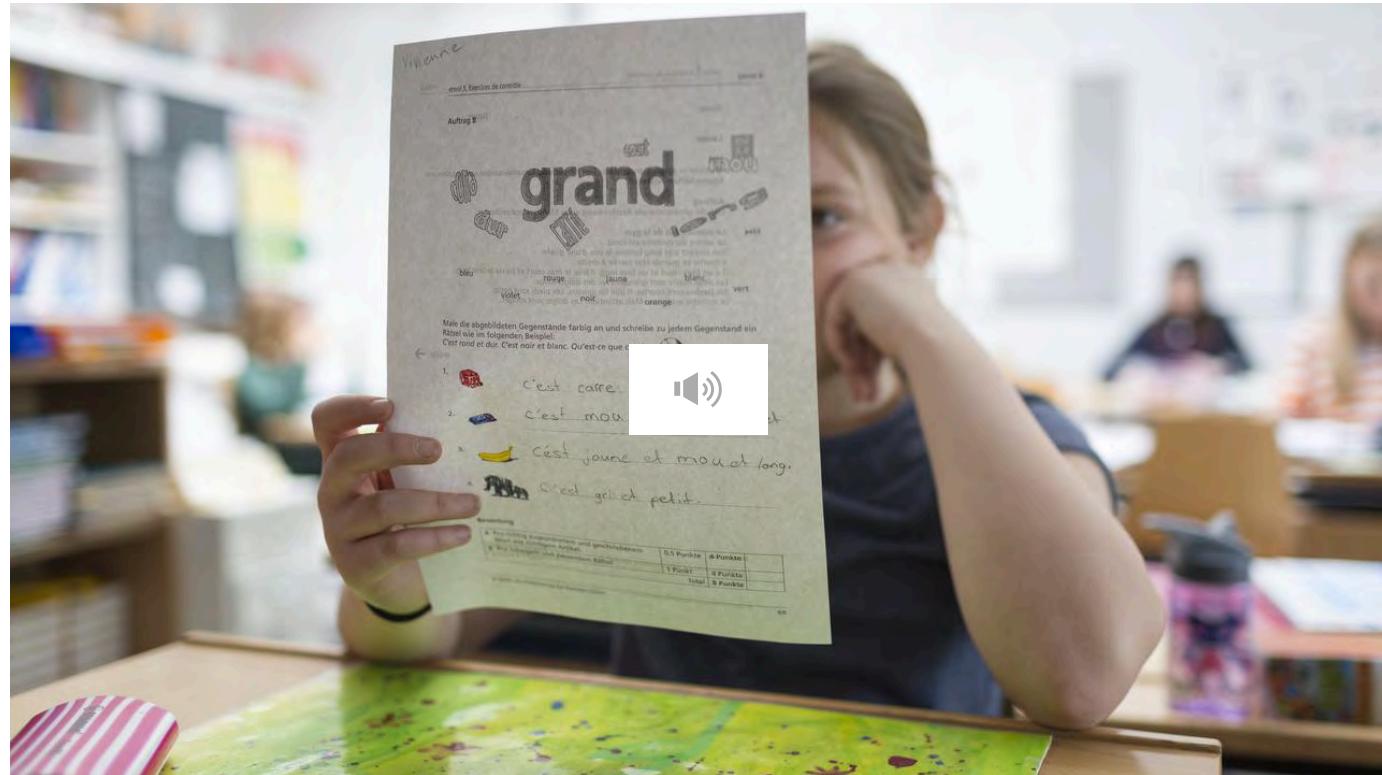
Après Zurich, Saint-Gall veut aussi reléguer le français à l'école secondaire

Autres cantons

Modifié hier à 21:05

Résumé de l'article ▾

Partager



Les députés du canton de St-Gall veulent eux aussi reléguer le français à l'école secondaire / Le Journal horaire / 28 sec. / hier à 16:02

Après le Parlement zurichois, les députés saint-gallois veulent, eux aussi, repousser l'enseignement du français à l'école secondaire. Tous les groupes du législatif cantonal ont soutenu une motion en ce sens, qui contredit le concordat d'harmonisation scolaire HarmoS.

L'enseignement d'une deuxième langue nationale à l'école primaire constitue une charge supplémentaire pour les élèves, sans avantage prouvé à long terme, peut-on lire dans la motion adoptée mercredi par le Parlement saint-gallois. Les groupes de l'UDC, du PLR, du Centre (PEV inclus) et du centre-gauche (PS, Vert-e-s et Vert'libéraux) sont à l'origine de ce texte voté par 88 voix contre 24 et une abstention.

Il faut renforcer les compétences de base à l'école, ont invoqué des députés. Il ne s'agit pas de supprimer l'enseignement du français, mais de le renvoyer de deux ans, de la 5e année primaire (7e année HarmoS) à la première année secondaire (9e année HarmoS). Des députés minoritaires ont mis en garde, en vain, contre le risque de "brusquer" la Suisse romande et de "briser quelque chose".

Un représentant vert'libéral a pris la parole en français, suscitant le rejet d'un collègue UDC. La demande de ce dernier de faire interdire l'usage du français à la tribune a, cependant, été refusée par 72 voix contre 27 et neuf abstentions.

Renvoi de l'anglais refusé

Un amendement déposé par trois députés du PS, des Vert-e-s et du PVL demandait le renvoi de l'enseignement de l'anglais à l'école secondaire à la place de celui du français. Il a été nettement rejeté.

L'exécutif saint-gallois doit présenter désormais une modification de loi précisant que le français sera enseigné à partir de la 7e année scolaire (9e HarmoS). La ministre de l'Education Bettina Surber (PS) a souligné que l'enseignement du français à l'école obligatoire était absolument élémentaire.

Incompatibilité avec HarmoS

Si le renvoi du français à l'école secondaire est incompatible avec le concordat HarmoS, le gouvernement saint-gallois devra s'engager pour la modification de ce dernier. Le concordat prévoit que deux langues non maternelles dont une langue nationale sont enseignées à l'école primaire.

Dans les cantons alémaniques non limitrophes de la francophonie, l'anglais est actuellement enseigné dès la 3e (5e HarmoS) et le français dès la 5e année primaire (7e HarmoS). Dans les cantons limitrophes, c'est l'inverse qui prévaut.